

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1977)

Heft: 403

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cheurs et des futurs enseignants, il constate que trop souvent ses boursiers ont de la peine à trouver place, leur formation achevée, dans l'Université, soit que leur spécialisation ait quelque peine à se faire admettre, soit qu'ils s'insèrent difficilement dans une carrière déjà encombrée.

Les difficultés d'emploi ont donc conduit les autorités politiques et universitaires à prendre certaines mesures de stabilisation en faveur de chefs de travaux et chargés de recherches très spécialisés ou indispensables ou difficiles à reconvertis en raison de leur âge, et à envisager certains assouplissements dans les limites de mandats d'autres catégories. Mais pour justifiées qu'elles soient, ces mesures ne résolvent rien et préparent de nouvelles difficultés en créant des solutions trop personnelles.

Il semble bien que la première mesure à envisager soit une simplification de la hiérarchie actuelle et, partant, un raccourcissement de la carrière universitaire.

Deux moments essentiels par exemple pourraient être distingués, qui tous deux s'ouvriraient par un concours, puisque tous les diplômés ne sont en effet pas destinés à devenir enseignants et chercheurs à temps plein à l'Université.

Un temps de formation, celui d'assistant, où dans

un maximum de cinq ans, le candidat obtient son doctorat en accomplissant des tâches d'encadrement strictement délimitées.

Un temps de probation, dans un poste intermédiaire, limité dans la durée, suivi alors d'une nomination à un poste professoral, si le candidat, ayant réussi deux concours et sa mise à l'épreuve, donne satisfaction.

Une telle hiérarchie, simplifiée, aboutirait à augmenter bien évidemment le nombre des professeurs, mais ne coûterait pas nécessairement plus cher à la collectivité, car sans diminuer la qualité de l'encadrement et de la recherche, elle réduirait fortement le nombre total des postes d'enseignants. Et sans supprimer toute mobilité, notamment à l'échelon de la formation, puisque les assistants non retenus quitteraient l'Université vers vingt-sept ans, leur doctorat en poche, et qu'il existe un second concours à l'entrée du deuxième échelon, celui-ci décisif.

D'autres solutions peuvent être imaginées. Mais ce qui est maintenant important c'est de combattre la démoralisation présente, qui porte préjudice à toute l'institution. Et de rechercher une solution d'ensemble plus que des remèdes partiels qui repoussent les difficultés, pour mieux les aggraver.

Ajoutons que l'Association des sous-officiers compte 2735 membres, chiffre qui est malheureusement « stagnant »...

— Et vous en tirez quelle conclusion ?

— Aucune ! aucune... Je signale seulement... Tout au plus : que lorsque Sartre disait à Michel Contat qu'à son avis, la Révolution n'avait que peu de chances de commencer en Suisse, il avait probablement raison ! Ce dont on peut d'ailleurs se réjouir.

* * *

Autre chose : Vous avez lu « Une Suisse insoumise, Lettre ouverte à Jean Ziegler », de Victor Lasserre ?

Intéressant !

Après bien d'autres, l'auteur reproche à Z. ses nombreuses erreurs — et l'on sait qu'en effet, il y en a.

Et par exemple, d'avoir parlé du « repli de la bourgeoisie fortunée française et italienne de confession protestante sur Genève, après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685 ».

Erreur ! erreur ! clame M. Lasserre :

« Cette mesure (l'Edit de Nantes), catastrophique pour la France, car elle provoqua ce qu'on nomme aujourd'hui un *exode des cerveaux* dont Genève, la Hollande et les Etats allemands protestants profitèrent largement, avait été prise par Louis XIV et ne concernait donc en rien la péninsule italienne, où l'éradication de l'*hérésie* était achevée depuis longtemps » (p. 92).

L'Histoire est une discipline exigeante, écrit M. Lasserre, qui conseille à Z. de ne pas s'en mêler.

Exigeante, en effet, et pleine de malices ! Car M. Lasserre oublie que l'*hérésie* perdura — bien après 1685 — dans les vallées vaudoises du Piémont ! Et il ignore apparemment que Pignerol — Pinerolo aujourd'hui — à 50 km de Turin, appartint à la France jusqu'en 1696 ! Si bien que sur ce point Z. est assurément plus près du vrai que lui.

J. C.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Des lendemains lointains

Je lis dans « Die Tat » du 27 mars 1977 :
« Des sous-officiers siègent.

Merci à Ernst Cincera.

» La 58e assemblée des délégués de l'Association cantonale des sous-officiers de Zurich, qui s'est tenue à l'auberge de campagne (Landgasthof) Au-Wädenswil, a été caractérisée par un langage d'une netteté inhabituelle à l'égard des problèmes militaires et politiques actuels (...) ».

Dans une déclaration à la presse envoyée par les responsables de l'Association, les « activités cri-

minelles du Manifeste démocratique » ont été condamnées. La déclaration poursuit en ces termes : « Nous notons avec quelque amertume que même des journaux considérés (angesehene Zeitungen) ont reproduit sans les critiquer les arguments des violeurs de légalité (Rechtsbrecher) gauchistes... » Les responsables de l'Association expriment à Ernst Cincera leur gratitude et leur pleine confiance pour son action et pour sa résistance active à la subversion. »

Puis l'Association des sous-officiers se déclare d'accord avec l'attitude du Département zurichois de l'éducation et de la direction des Ecoles, qui estime que des maîtres refusant la défense nationale ne sauraient se voir confier nos enfants.